



Commune de Léaz

Envoyé en préfecture le 18/10/2023

Reçu en préfecture le 18/10/2023

Publié le

ID : 001-210102091-20231016-2023_32DEL-DE



N° 32/2023

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 16 octobre 2023

Date la convocation du Conseil municipal : 12 octobre 2023

Nombre de conseillers municipaux : 11

Maire : Christine BLANC

Secrétaire élue : Valérie MAYOR

Présents : Christine BLANC – Valérie MAYOR - Valérie LOUBET - Emelyne ETIENNE - Kévin FAVRE - Pierre-Luc CHATAIGNON - Séverine VIRLOUVET -

Absents excusés :

Absents : Nicolas BUGNOT - Loïc NORMANT - Johann BRESSON – Christophe ETIENNE-AUGUSTIN

Objet : ELECTION DU NOUVEAU 4EME ADJOINT AU MAIRE

Madame la Maire

Propose de faire remonter les adjoints en place d'un rang et de proposer le poste de 4^{ème} adjoint à Kévin FAVRE actuellement conseiller délégué à l'enfance et la vie locale (associations, manifestations, salles communales). Le poste de conseiller délégué n'aura plus lieu d'être.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L.2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15,

Vu le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 12 décembre 2022 relative à l'élection des adjoints au maire,

Considérant la vacance du poste de 2^{ème} adjoint au maire par suite de la démission de Norbert GILBRIN dans ses fonctions d'adjoint,

Considérant que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, le Conseil municipal peut décider de faire remonter les adjoints en place d'un rang dans l'ordre du tableau,

Le conseil, après avoir entendu l'exposé, à l'unanimité :

Article 1er : Décide que l'ordre du tableau sera le suivant :

- Valérie LOUBET 3^{ème} adjointe remontera au poste de 2^{ème} adjointe
- Emelyne ETIENNE 4^{ème} adjointe remontera au poste de 3^{ème} adjointe
- L'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le poste de 4^{ème} adjoint

Article 2 : Procède à l'élection du 4^{ème} adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue :

Est candidat :	Kévin FAVRE
Nombre de votants :	7
Nombre de suffrages exprimés :	7
Majorité absolue :	4
A obtenu :	Kévin FAVRE avec 7 voix

Article 3 : Kévin FAVRE est élu 4^{ème} adjoint au maire et immédiatement installé dans ses fonctions.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.



Le Maire,

Christine Blanc
Christine BLANC